



Bulletin d'information du vendredi 07 décembre à 12h00

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau,

Une série de mesures restrictives a été mise en place afin de préserver la ressource et respecter la réglementation relative aux débits réservés.

À ce jour, le 07 décembre 2018, les mesures suivantes sont en vigueur :

Canal des Ardennes :

- Limitation du mouillage à 1,60 mètre sur le versant Meuse entre les écluses n°5 à n°7 depuis le 26/07/2018 (avis FR/2018/08880)
- Limitation du mouillage à 1,40 mètres entre les écluses n°3 à 5 du versant Meuse depuis le 11/10/2018 (avis FR/2018/10591)
- Navigation fermée sur le versant Aisne, sur le bief de partage et entre les écluses n°1 et 3 du versant Meuse.

Canal de la Marne au Rhin Ouest :

- Limitation des fausses bassinées et regroupement de bateaux depuis le 09/07/2018 sur l'ensemble de l'itinéraire (avis FR/2018/08458) ;
- Limitation du mouillage à 1,60 mètres entre les écluses 12 de Void et 27b de Toul (versant Moselle) à compter du 18/10/2018 (avis FR/2018/10732) ;
- Arrêt de navigation entre les écluses n°8 de Laneuville St Joire (versant Marne) et n°12 de Void (versant Moselle) à compter du 18/10/2018 (avis FR/2018/10731)
- Arrêt de navigation entre les écluses n°8 de Laneuville St Joire et l'écluse n°55 de la Haie-Herlin à compter du 12/11/2018 (avis Fr/2018/11049)
- Conditions normales de mouillage entre les écluses 70 de Vitry et 55 de Haie-Herlin.

Canal des Vosges :

- Limitation des fausses bassinées et regroupement de bateaux depuis le 27/06/2017 (avis FR/2018/07974) ;
- Limitation du mouillage à 2,00 mètres entre l'écluse n°46 VS de Corre et l'écluse n°25 VS (Avis FR/2018/010054)
- Limitation du mouillage à 2,25 mètres entre les écluses 23 et 17 versant Moselle (avis Fr/2018/11360)
- Arrêt de navigation sur les secteurs suivants :
 - entre l'écluse n°14 versant Moselle et l'écluse n°25 versant Saône à compter du 17/11/2018 (avis FR/2018/09350 & 11170)
 - entre les écluses 30 et 23 versant Moselle depuis le 27/11/2018 (avis FR/2018/11360)
 - entre les écluses 17 et 14 versant Moselle depuis le 27/11/2018 (avis FR/2018/11360)
- Reprise de la navigation entre les écluses 47 et 30 versant Moselle (avis Fr/2018/11393)

Embranchement d'Épinal :

- Arrêt de navigation depuis le 26/07/2018 (avis FR/2018/08795)

Canal de la Marne au Rhin Est :

- Regroupement de bateaux et limitation des fausses bassinées sur l'ensemble de l'itinéraire depuis le 11/07/2018 (avis FR/2018/08522)
- Limitation du mouillage à 2,00 mètres sur l'ensemble de l'itinéraire depuis le 07/11/2018 (avis FR/2018/11026)

Embranchement de Nancy :

- Arrêt de navigation depuis le 31/07/2018 (Avis n°FR/2018/08979)

Moselle :

- Mise en place depuis le 09/07/2017 des limitations des fausses bassinées, regroupement de bateaux de plaisance et allongement du temps d'éclusage sur l'ensemble de l'itinéraire Moselle et l'embranchement de Frouard (avis FR/2018/09061) .
- Limitation du mouillage à 2,80 mètres sur les écluses amont depuis le 02/08/2018 (avis FR/2018/09061)
- Mouillage garanti à 3 mètres sur le reste de l'itinéraire.

Canal de la Meuse :

- Mouillage garanti à 3 mètres sur le réseau grand gabarit et 2,20 m sur la Meuse aval.
- Regroupement de bateaux et limitation des fausses bassinées sur l'ensemble de la Meuse amont jusqu'au 31/12/2018 (avis FR/2018/11541)
- Arrêt de navigation de l'écluse 10 de St Mihiel à l'écluse 1 de Troussey en raison de l'insuffisance de la ressource en eau - reprise de la navigation au 11/12/2018. (avis FR/2018/11308)

Canal entre Champagne et Bourgogne :

- Mouillage garanti à 2,20 mètres sur la totalité de l'itinéraire.
- Regroupement de bateaux et limitation des fausses bassinées sur l'ensemble de l'itinéraire depuis le 13/08/2018 (avis FR/2018/09282)

Prévisions pour les jours à venir :

Suite aux récentes précipitations et celles à venir, les modifications suivantes sont envisagées courant semaine prochaine:

- Reprise de la navigation dans des conditions normales sur la Moselle
- Ouverture de la navigation sur le secteur fermé du versant Moselle du canal des Vosges
- Ouverture à la navigation du CMRO
- Ouverture à la navigation de l'Embranchement de Nancy
- Ouverture de la Meuse amont à compter du 11 décembre 2018

le responsable de l'arrondissement
Environnement, Maintenance et Exploitation

Pierre VEILLERETTE

Signé